

Livre XLIV

[44,1] Telles furent les mesures prises par César au moment de marcher contre les Parthes; mais `une fureur exécrationnelle, née de l'envie pour sa supériorité et de la haine contre son élévation, s'étant tout à coup emparée de quelques hommes, sous le nom nouveau d'une gloire sacrilège, il fut assassiné au mépris des lois : ses décrets furent déchirés, des séditions et des guerres civiles furent, après la concorde, préparées de nouveau aux Romains. Ils se disaient meurtriers de César et libérateurs du peuple, mais, en réalité, ils ne furent que des conspirateurs impies et livrèrent aux factions la république qui commençait à jouir d'une administration régulière.

[44,2] Le gouvernement républicain impose par son nom et semble, par suite de l'égalité devant la loi, donner à tous l'égalité des droits; mais les faits démontrent qu'il n'est nullement conforme à son nom. Tout au contraire, le mot de monarchie sonne péniblement aux oreilles; mais c'est la forme de gouvernement qui offre le plus d'avantages. Il est plus facile, en effet, de trouver un seul homme de bien que d'en trouver plusieurs. Si l'une de ces choses paraît être difficile, on avouera de toute nécessité que l'autre, du moins, est impossible; car la vertu n'est pas un bien qui appartienne à la foule. Si donc c'est un méchant qui exerce l'autorité, mieux vaut que ce soit lui que la multitude de ses pareils, ainsi qu'en témoigne l'histoire des Grecs, des Barbares et des Romains eux-mêmes. Les avantages pour les villes et pour les particuliers ont toujours été plus grands et plus nombreux avec la royauté qu'avec la république ; les revers sous une monarchie arrivent plus difficilement que sous un gouvernement populaire. Si, en effet, une démocratie a été quelque part florissante, elle n'a subsisté que peu de temps, c'est-à-dire tant qu'elle n'a eu ni assez de grandeur ni assez de force pour que la prospérité donnât naissance aux violences, l'ambition aux rivalités. Or Rome elle-même, dans l'état où elle était, Rome, qui commandait à la partie la plus belle et la plus grande du monde connu, qui avait conquis des peuples de moeurs si diverses, qui renfermait des trésors si nombreux, qui se distinguait, État et particuliers, par des hauts faits et des exploits de toute espèce, ne pouvait garder la modération sous un gouvernement républicain; elle pouvait bien moins encore, en s'écartant de la modération, conserver la concorde. Ainsi donc, si Marcus Brutus et Caius Cassius eussent fait ces réflexions, jamais ils n'auraient assassiné le chef et le tuteur de Rome, et ne seraient devenus pour eux-mêmes et pour tous les autres hommes de ce temps la cause de maux sans nombre.

44,3] Voici, du reste, comment se passa la chose, et la raison qu'on donna du meurtre de César : car ce ne fut pas tout à fait sans motif que l'envie s'attacha à lui, quoique les sénateurs eux-mêmes semblassent l'élever à ces honneurs nouveaux et excessifs qui le remplirent de vanité, tout exprès pour le blâmer ensuite et le calomnier à cause de ces mêmes honneurs, prétendant qu'il les recevait avec plaisir et qu'il n'en devenait que plus orgueilleux. Sans doute, César commit une faute en acceptant quelquesuns des décrets en son honneur, et en s'imaginant qu'on l'en jugeait véritablement digne ; mais la plus grande faute, cependant, fut à ceux qui, lui ayant, dès le principe, décerné des honneurs comme s'il en était digne, l'exposèrent au blâme par leurs décrets. En effet, César n'osait les repousser tous dans la crainte de paraître les dédaigner, et, en les recevant, il ne pouvait échapper à bien des dangers ; car des honneurs et des éloges excessifs rendent vain même l'homme le plus sage, surtout quand ces honneurs semblent mérités.

[44,4] Voici quels furent, à la suite de celles que j'ai déjà rapportées, le genre et la nature des distinctions qu'on lui décerna; je les relaterai ici en une seule fois, bien qu'elles n'aient été ni proposées, ni décrétées toutes simultanément. D'abord on décida qu'il aurait toujours le premier rang dans l'État, qu'il se montrerait, même dans Rome, revêtu de la robe triomphale; qu'il serait assis sur la chaise curule partout, excepté dans les jeux publics, auxquels on lui permit d'assister sur le banc réservé au tribunat, au milieu des tribuns en charge. On lui permit de suspendre des dépouilles opimes dans le temple de Jupiter Férétrien, comme s'il eût tué de sa propre main quelque général ennemi, d'avoir toujours des lauriers aux faisceaux de ses licteurs, et, au retour du mont Albain, après les Fêtes Latines, de faire à cheval son entrée dans Rome. En outre, on lui donna le nom de père de la patrie, et on grava ce titre sur les monnaies. On décréta que le jour de sa naissance des sacrifices seraient célébrés aux frais du trésor public; on ordonna qu'il aurait une statue dans toutes les villes et dans tous les temples de Rome; on lui en éleva deux sur la tribune aux harangues, l'une comme ayant sauvé la vie à ses concitoyens, l'autre comme ayant délivré la ville d'un siège, l'une et l'autre avec la couronne donnée par la loi pour ces sortes d'actions. Il fut encore résolu qu'on bâtirait un temple à la Concorde Nouvelle, en souvenir de la paix rendue à Rome par César, et que, tous les ans, on y célébrerait des jeux publics.

[44,4] Voici quels furent, à la suite de celles que j'ai déjà rapportées, le genre et la nature des distinctions qu'on lui décerna; je les relaterai ici en une seule fois, bien qu'elles n'aient été ni proposées, ni décrétées toutes simultanément. D'abord on décida qu'il aurait toujours le premier rang dans l'État, qu'il se montrerait, même dans

Rome, revêtu de la robe triomphale; qu'il serait assis sur la chaise curule partout, excepté dans les jeux publics, auxquels on lui permit d'assister sur le banc réservé au tribunat, au milieu des tribuns en charge. On lui permit de suspendre des dépouilles opimes dans le temple de Jupiter Férétrien, comme s'il eût tué de sa propre main quelque général ennemi, d'avoir toujours des lauriers aux faisceaux de ses licteurs, et, au retour du mont Albain, après les Fêtes Latines, de faire à cheval son entrée dans Rome. En outre, on lui donna le nom de père de la patrie, et on grava ce titre sur les monnaies. On décréta que le jour de sa naissance des sacrifices seraient célébrés aux frais du trésor public; on ordonna qu'il aurait une statue dans toutes les villes et dans tous les temples de Rome; on lui en éleva deux sur la tribune aux harangues, l'une comme ayant sauvé la vie à ses concitoyens, l'autre comme ayant délivré la ville d'un siège, l'une et l'autre avec la couronne donnée par la loi pour ces sortes d'actions. Il fut encore résolu qu'on bâtirait un temple à la Concorde Nouvelle, en souvenir de la paix rendue à Rome par César, et que, tous les ans, on y célébrerait des jeux publics.

44,5] Quand il eut accepté ces honneurs, on le chargea de combler les marais Pontins, de percer l'isthme du Péloponnèse, de construire une nouvelle curie, car la curie Hostilia avait été détruite après sa restauration, sous le prétexte d'y bâtir un temple de la Fortune-Prospère, temple qu'acheva Lépide pendant qu'il était maître de la cavalerie, mais, en réalité, pour que le nom de Sylla ne fut pas conservé, même sur cet édifice, et qu'une nouvelle curie portât le nom de curie Julia; de même aussi que le mois dans lequel César était né fut appelé Julius, et l'une des tribus fut désignée par le sort pour devenir la tribu Julia. On décréta encore qu'il serait censeur seul et à vie, qu'il jouirait des privilèges accordés aux tribuns du peuple, c'est-à-dire que celui qui lui ferait injure par action ou par parole serait sacrilège et encourrait l'exécration publique ; que son fils, s'il venait à en avoir ou même à en adopter un, serait nommé grand pontife.

[44,6] César prenant plaisir à ces honneurs, on lui donna un siège doré, une toge pareille à celles qu'avaient jadis portée les rois, une garde composée de chevaliers et de sénateurs; de plus, il fut résolu que, chaque année, on ferait des prières publiques pour sa personne, qu'on jurerait par sa fortune, qu'on ratifierait tous ses actes. On institua en outre en son honneur, comme en l'honneur d'un héros, des fêtes quinquennales, un troisième collège de prêtres chargés de célébrer les Lupercales, et qui reçut le nom de collège des Juliens; et à perpétuité, dans les combats de gladiateurs, soit à Rome, soit en Italie, un jour qui lui était spécialement consacré. César ayant également accueilli avec plaisir ces nouveaux honneurs, on décréta que dans les théâtres il aurait un siège doré, une couronne enrichie de pierreries et d'or, pareille à celles des dieux, et qu'un char de César serait amené dans les jeux du cirque. Enfin on le proclama ouvertement Jupiter Julius, et l'on décida qu'un temple, avec une enceinte sacrée, serait élevé à César et à sa clémence, avec Antoine pour prêtre, comme une sorte de flamine dial.

[44,7] Mais et c'est ce qui mit le mieux en lumière l'intention de ses flatteurs), en même temps qu'ils lui décernaient ces distinctions, ils permirent de lui construire un tombeau dans l'enceinte du Pomérium, gravèrent les décrets relatifs à ces honneurs en lettres d'or sur des plaques d'argent, et les placèrent sous les pieds de Jupiter Capitolin, lui montrant ainsi, de la manière la plus significative, qu'il n'était qu'un homme: car, d'abord, ils lui accordèrent ces privilèges dans la pensée qu'il se conduirait avec modération ; puis, allant plus loin, quand ils virent que leurs décrets lui faisaient plaisir (à l'exception d'un petit nombre, il les accepta tous), ils se mirent à accumuler sur lui outre mesure des honneurs de plus en plus grands, les uns par excès de flatterie, les autres aussi par raillerie. Quelques-uns osèrent lui permettre d'avoir commerce avec toutes les femmes qu'il voudrait ; car, alors encore, quoiqu'il fût sur la cinquantaine, il en avait plusieurs. D'autres, et c'était le plus grand nombre, agissaient ainsi dans l'intention d'attirer sur lui au plus vite l'envie et la haine, afin de hâter sa perte. C'est ce qui arriva en effet, bien que ces honneurs fissent croire à César que les hommes qui les lui décernaient, loin de conspirer contre lui, empêcheraient tous les autres de le faire, et qu'il eût, pour ce motif, cessé d'avoir des gardes autour de sa personne ; car, sous le prétexte qu'il avait refusé l'escorte des sénateurs et des chevaliers, il licencia également la garde qu'il avait auparavant.

[44,8] Les plus nombreux et les plus importants de ces décrets avaient été rendus le même jour (ces décisions avaient été prises à l'unanimité des voix, moins celle de Cassius et de quelques autres, circonstance qui fit beaucoup de bruit autour d'eux, sans cependant leur attirer aucun mal, et ne montra que mieux la douceur de César) ; les sénateurs étant venus en corps le trouver dans le vestibule du temple de Vénus, où il était assis, pour lui faire part des décrets rendus par eux (ces sortes de délibérations avaient lieu en son absence, afin de ne point paraître le résultat d'une violence, mais celui de leur libre volonté), César, soit aveuglement causé par les dieux, soit excès de joie, les reçut assis, et excita par là l'indignation générale, non seulement des sénateurs, mais aussi de tous les autres citoyens, au point de fournir à ses assassins un des prétextes les plus spécieux pour leur conspiration. Quelques-uns, dans la suite, pour le justifier, dirent qu'une diarrhée lui avait occasionné une incontinence de ventre, et que ce fut pour cela que, crainte d'accident, il resta assis. Ils ne purent cependant le persuader au plus grand nombre, parce que César, s'étant levé peu après, revint à pied chez lui; loin de là, ils soupçonnèrent d'un orgueil excessif et haïrent

comme fier à l'excès l'homme dont eux-mêmes, par des honneurs sans mesure, avaient excité l'arrogance. Après cet incident, César accrut encore les soupçons en se laissant créer dictateur à vie.

44,9] César étant dans cette situation, ceux qui conspiraient contre lui n'hésitèrent plus. Afin de le rendre odieux à ses plus grands amis, entre autres moyens employés pour le décrier, ils finirent par le saluer du titre de roi et par le nommer fréquemment ainsi dans leurs discours. César ayant refusé ce titre et adressé quelques reproches à ceux qui le lui donnaient, sans faire rien cependant qui donnât véritablement lieu de croire qu'il lui était odieux, ils ceignirent secrètement d'un diadème une de ses statues placée sur la tribune aux harangues. Les tribuns C. Épidius Marullus et L. Cæsétius Flavius ayant enlevé ce diadème, il en fut vivement affligé, quoique, loin de rien dire d'injurieux pour lui, ils l'eussent, au contraire, loué devant le peuple de n'avoir besoin d'aucune distinction de cette sorte. Pour le moment, malgré son chagrin, il sut se contenir.

Les Ides de César –Don Cassius

[44,10] Après cette affaire cependant, tandis qu'il revenait à cheval du mont Albain, quelques-uns lui avaient encore donné le nom de roi, et, comme il avait répondu qu'il ne s'appelaient pas roi mais César, ces mêmes tribuns intentèrent une action à celui qui, le premier, l'avait appelé de ce nom; alors il ne contint plus sa colère et laissa éclater toute son indignation, se plaignant qu'ils excitaient une sédition contre lui. Sur l'instant, il ne prit aucune mesure de rigueur contre eux; mais, dans la suite, les tribuns ayant fait par écrit une proposition au peuple pour se plaindre de ce qu'il n'y avait pour eux ni liberté ni sûreté à parler dans l'intérêt public, il fut pénétré de douleur, les amena devant le sénat où il se fit leur accusateur, et demanda qu'il fût statué sur leur compte. Il ne les fit pourtant pas mettre à mort, bien que quelques sénateurs eussent opiné pour cette peine; mais, les ayant fait destituer par Helvius Cinna, leur collègue, il les exclut du sénat. Pour eux, ils furent bien aises de cette destitution, ou du moins ils feignirent de l'être, parce qu'il n'y avait plus désormais aucune nécessité pour eux de s'exposer au danger en parlant librement, et qu'étant hors des affaires, ils contemplaient les événements comme d'un lieu abrité. Quant à César, l'opinion le blâma de ce que, au lieu de haïr comme il le devait ceux qui lui donnaient le nom de roi, il avait, laissant de côté les coupables, accusé les tribuns à leur place.

44,11] Ces faits ainsi accomplis, un autre vint peu de temps après prouver davantage encore que le titre de roi choquait César en apparence, mais qu'en réalité il désirait le prendre. Aux courses nues des Lupercales, lorsque, après être entré dans la basilique et s'être assis devant la tribune aux harangues sur sa chaise dorée, paré de sa toge royale et tout éclatant de sa couronne d'or, Antoine, avec les prêtres ses collègues, le salua roi et lui ceignit le diadème en disant : « Le peuple te le donne par mes mains ; » il répondit que Jupiter seul était roi des Romains, et il lui renvoya le diadème au Capitole. Toutefois, au lieu de montrer de la colère, il fit insérer dans les actes publics que, le peuple lui ayant offert la royauté par les mains du consul, il l'avait refusée. Aussi le soupçonna-t-on de s'être entendu avec Antoine et de convoiter ce titre, mais de vouloir se faire faire en quelque sorte violence pour le prendre, et cela excita contre lui une haine violente. Quelques-uns prirent de là motif de proposer pour consuls, dans les comices, les tribuns déposés; ils allaient trouver chez eux M. Brutus et les autres citoyens connus pour gens de coeur, afin de les séduire, et, de plus, ils les stimulaient en public.

[44,12] Ils placardaient de nombreux écrits, où, abusant de la similitude de son nom avec celui du fameux Brutus qui avait renversé les Tarquins, ils publiaient qu'il était un de ses descendants : assertion mensongère, puisque ce Brutus fit mettre à mort ses deux enfants encore tout jeunes, les seuls qu'il ait eus, et qu'il ne laissa pas de postérité. Ce n'en était pas moins la fiction que l'on répandait partout afin de le pousser, par l'influence de cette parenté, à des entreprises pareilles, et sans cesse ils l'appelaient à haute voix, criant : "Brutus, Brutus, » et ajoutant : « Nous avons besoin d'un Brutus". Enfin ils écrivirent sur la statue de l'ancien Brutus : "Plût aux dieux que tu fusses en vie"! et ils jetèrent sur le tribunal de Marcus (il était alors préteur, et on donne le nom de tribunal à l'endroit où siège un magistrat pour rendre la justice) un billet avec ces mots : «Tu dors, Brutus;» et «Tu n'es pas Brutus. »

[44,13] Par suite de ces excitations, Brutus, qui d'ailleurs avait, dès le principe, porté les armes contre César, se décida à tramer sa perte, quoiqu'il en eût depuis reçu des bienfaits ; d'ailleurs il était neveu et gendre de Caton, surnommé, comme je l'ai dit, Caton d'Utique. Seule de toutes les femmes, son épouse Porcia fut, dit-on, initiée à la conspiration. L'ayant surpris songeant à ce projet, elle lui demanda pourquoi il était tout pensif, et, comme il ne lui répondit rien, elle supposa qu'il se défiait d'elle à cause de sa faiblesse physique, dans la crainte que les tortures ne lui arrachassent malgré elle quelque révélation, et elle osa une grande chose. Elle se fit elle-même secrètement une blessure à la cuisse pour essayer si elle pourrait résister aux tourments; puis, après qu'elle eut vaincu la douleur, elle méprisa sa blessure, et allant trouver son mari : « Brutus, lui dit-elle, quoique bien persuadé que mon âme ne parlerait pas, tu te défiais cependant de mon corps ; tu as fait comme font tous les hommes, mais moi, j'ai trouvé

que mon corps aussi est capable de silence. A ces mots, elle lui montra sa cuisse, et lui ayant expliqué la cause de la blessure qu'elle s'y était faite : Et maintenant, continua-t-elle, dis hardiment tout ce que tu caches; ni le feu, ni les fouets, ni les aiguilles ne me forceront à rien dévoiler; je ne suis pas femme à ce point. Si donc tu te défies encore de moi, mieux me vaut mourir que de vivre. Que personne désormais ne me tienne pour la fille de Caton ni pour ta femme. »

[44,14] Brutus, en entendant ces paroles, admira sa femme et ne lui cacha plus rien ; lui-même se sentit affermi davantage et lui raconta tout. Après cela, il s'adjoignit Caius Cassius, mari de sa soeur, qui, lui aussi, devait la vie à César, et, de plus, avait été honoré de la préture. A partir de ce moment, ils s'occupèrent de réunir les autres citoyens qui partageaient leurs sentiments. Le nombre en fut considérable. Je n'ai pas besoin de citer le nom des autres, ce serait une énumération fastidieuse ; mais Trébonius, Décimus Brutus, qu'on surnommait aussi Junius, et celui qu'on appelait Albinus, ne sauraient être passés sous silence ; car ce fut après avoir, eux aussi, reçu de César de nombreux bienfaits, après même que Décimus avait été désigné consul pour l'année suivante et nommé gouverneur de la Gaule citérieure, qu'ils conspirèrent contre lui.

[44,15] Peu s'en fallut qu'ils ne fussent découverts, et à cause du nombre des complices (bien que César, loin d'accueillir aucune ouverture sur un tel sujet, punît très sévèrement ceux qui venaient lui faire quelque révélation de la sorte), et aussi parce qu'ils hésitèrent. En effet, le respect qu'ils conservaient encore pour lui et la crainte d'être, quoiqu'il n'eût plus aucune garde autour de sa personne, accablés par les autres citoyens qui étaient continuellement à l'entour de lui, les entraînaient dans des délais tels qu'ils couraient risque d'être mis à mort à la suite de la découverte de leurs projets. La chose serait certainement arrivée s'ils n'eussent été forcés de presser malgré eux l'exécution de leur complot; car un bruit, vrai ou faux, tel qu'on a coutume d'en faire circuler, s'étant répandu, que les prêtres appelés les Quindécemvirs publiaient un oracle de la Sibylle aux termes duquel les Parthes ne pourraient jamais être subjugués par tout autre que par un roi, et devaient en conséquence proposer de donner ce titre à César, les conjurés, qui crurent ce bruit fondé, et aussi parce que les magistrats (Brutus et Cassius étaient de ce nombre) devant avoir à voter sur un projet de cette importance, n'eussent pas osé parler ni consenti à garder le silence, les conjurés, dis-je, se hâtèrent d'exécuter leur dessein avant que rien fût mis en délibération.

[44,16] Ils résolurent de l'attaquer en plein sénat. En effet, ils comptaient que César, qui là n'avait nulle appréhension, serait plus aisé à surprendre; qu'ils se procureraient eux-mêmes facilement et sans danger leurs épées, en les apportant en place de stylets dans des étuis; que les autres sénateurs ne pourraient le défendre puisqu'ils seraient sans armes; d'ailleurs, si quelqu'un l'osait faire, ils espéraient que les gladiateurs qu'ils avaient postés d'avance en grand nombre dans le théâtre de Pompée, sous prétexte de les faire combattre, viendraient à leur secours. C'était là, en effet, dans une salle du péristyle, que le sénat devait tenir sa séance. Quand le jour fixé fut venu, ils se réunirent dès l'aurore dans la curie, et invitèrent César à s'y rendre.

[44,17] La conspiration fut annoncée à César par les devins ; elle lui fut aussi annoncée par des songes. En effet, la nuit qui précéda son assassinat, il sembla à sa femme que leur maison s'était écroulée, que son mari avait été blessé par quelques citoyens, et qu'il s'était réfugié entre ses bras. César, de son côté, s'imagina qu'il était au haut des airs sur les nuages, et qu'il touchait la main de Jupiter. En outre, il lui advint des présages nombreux et non équivoques : les boucliers de Mars qui, suivant la coutume des ancêtres, étaient déposés chez lui en sa qualité de souverain pontife, retentirent la nuit avec grand bruit, et les portes de la chambre où il dormait s'ouvrirent d'elles-mêmes. Les victimes qu'il immola en expiation de ces prodiges ne lui annonçaient rien de favorable ; les oiseaux qui servent à prendre les auspices le détournèrent de sortir de sa maison. L'incident relatif à son siège doré devint également, après le meurtre, un présage aux yeux de quelques-uns : César, en effet, ayant tardé, le licteur avait emporté ce siège hors de la salle, pensant qu'il n'en serait plus besoin.

[44,18] Tandis que César se laissait arrêter par ces prodiges, les conjurés, de crainte qu'un ajournement (car le bruit avait couru qu'il demeurerait chez lui ce jour-là) ne fît avorter leur complot, et qu'eux-mêmes, par suite, ils ne fussent découverts, lui envoient Décimus Brutus, parce qu'il passait pour être son plus grand ami, afin qu'il le décidât à venir. Brutus, après avoir mis à néant tous les prétextes allégués par César, et ajouté que le sénat désirait vivement le voir, le persuada de sortir. Tout juste à ce moment sa statue, placée dans le vestibule, tomba d'elle-même et se brisa en morceaux. Mais (le destin voulait qu'il pérît ce jour-là) il ne tint aucun compte de ce présage, et n'écouta pas un homme qui lui dénonçait la conspiration ; il ne lut même pas un billet qui lui fut remis par cet homme, billet dans lequel toutes les dispositions du complot étaient exactement consignées, pensant qu'il s'agissait de quelque affaire peu urgente. En un mot, il avait une telle confiance que, s'adressant au devin qui l'avait autrefois averti de prendre garde à ce jour, il lui dit en raillant : Où en sont tes prédictions ? Ne vois-tu pas qu'il est arrivé, ce jour que tu redoutais, et que je suis en vie ? » Celui-ci, à ce que l'on rapporte, se contenta simplement de répondre : « Il est arrivé, mais il n'est pas encore passé. »

[44,19] Lorsque César fut enfin entré dans le sénat, Trébonius occupa Antoine au dehors; car les conjurés avaient songé un instant à le tuer ainsi que Lépidus, mais, craignant que le nombre des victimes ne les fit accuser de viser au pouvoir suprême et non à l'affranchissement de Rome, ainsi qu'ils le prétextaient en tuant César, ils ne voulurent même pas qu'Antoine fût présent au meurtre; quant à Lépidus, il était parti pour l'armée et se tenait dans les faubourgs. Trébonius conversait donc avec Antoine; les autres, pendant ce temps, entourant en foule César (car on l'abordait et on lui parlait avec la plus grande facilité), se mirent les uns à s'entretenir avec lui, les autres à lui adresser des prières afin d'écarter tout soupçon de sa part; puis, quand le moment fut venu, l'un d'eux s'avança comme pour le remercier de quelque faveur, et lui tira sa toge de dessus l'épaule, donnant ainsi à ses complices le signal convenu. Ceux-ci, se précipitant aussitôt de tous les côtés à la fois sur César, le percèrent de coups ; si bien que le nombre de ses agresseurs l'empêcha de rien dire ou de rien faire, et que, s'étant enveloppé dans sa toge, il se laissa percer de coups. Telle est la version la plus vraie ; quelques-uns cependant ont ajouté qu'à la vue de Brutus qui lui portait un grand coup, il s'écria : "Et toi aussi, mon fils"!

[44,20] Un affreux tumulte s'étant élevé, tant parmi ceux qui étaient dans l'intérieur du sénat que parmi ceux qui se tenaient au dehors, à cause de l'imprévu de cette catastrophe, et aussi parce qu'on ne connaissait ni les meurtriers, ni leur nombre, ni leur pensée, tous se croyant en danger, se troublèrent, prirent eux-mêmes précipitamment la fuite, chacun par où il put, et frappèrent de terreur ceux qui se rencontraient sur leurs pas, ne disant rien que d'obscur, et criant seulement : "Fuis, ferme; fuis, ferme." Le reste des citoyens, recueillant successivement ces mêmes clameurs, les répétaient chacun çà et là, remplissaient la ville de lamentations, et se jetaient eux-mêmes dans les boutiques et dans les maisons pour s'y cacher, quoique les meurtriers fussent accourus dans le Forum et s'efforçassent de faire comprendre par leurs gestes et par leurs cris qu'on n'avait rien à craindre. Ils le disaient en effet à haute voix et ne cessaient d'invoquer le nom de Cicéron. La foule cependant ne croyait pas à la vérité de leurs paroles et ne se calmait pas facilement; ce ne fut que tard et avec peine, quand elle vit que personne n'était mis à mort ni arrêté, que, reprenant confiance, elle se tranquillisa.